

DELIBERATION N° 84/78 : EQUIPEMENTS VERTS - CONVENTION D'ETUDE AVEC AUAN

Sur le rapport de Monsieur DAUX, Conseiller Municipal, chargé de la Commission ENVIRONNEMENT qui s'est réunie le 28 Juin 1978,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de signer avec l'AUAN, 4 bis, rue Albert 1er - BO 30 - 54600 VILLERS-LES-NANCY, une convention pour l'étude des équipements verts de la Commune pour une dépense TTC de 15 655 F,
- autorise le Maire à signer une convention en ce sens,
- les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire 1978.